ARBITRAGE

COMMISSION DES ARBITRES

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 10 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 14 Décembre 2021

Déléguée du Comité de Direction : M. Allio BERNARD

Présents: M. SMITH John (Président), Mme MANCINI Angélique, MM. MUNZINGER Richard, LOUNISSA Rafik, KINNOUS Chaïb, MICHEL Claude, GUELHES Bernard, AJJANI Rachid, MARTINEZ Vincent

Absents excusés: CHAZAL Stéphanie, ESSAHRAOUI Kamal, GUIGUE Fabien

Reçus: MM. ZIAMARI Walid, NGUEMA-EYI Loïc, MERZOUG Sofiane, AMBERT Cédric,

BAGHOU Tarik

INFORMATIONS AUX ARBITRES

Permanence téléphonique pour la Commission des Arbitres le mardi de 18H00 à 19H00.

A l'attention des arbitres : attention à l'heure de validité de votre test antigénique.

- un match le samedi après-midi, faire son test valable 24 heures à partir de 18 heures le vendredi.
- Un match le dimanche matin et un autre l'après-midi, faire son test valable 24 heures à partir de samedi 18 heures.

Rappel aux arbitres, le contrôle du PASS Sanitaire est obligatoire et doit être fait et organisé par les clubs à l'arrivée des joueurs, dirigeants et arbitres, et non pas au moment du contrôle des licences.

Ce que vous devez faire en arrivant c'est de rappeler que le PASS doit être mis en place à l'arrivée des équipes.

Seul les personnes participant aux matchs et inscrits sur la FMI doivent avoir accès aux vestiaires et au terrain (les journalistes, les spectateurs ne peuvent pénétrer dans les vestiaires ou le terrain).

De plus en aucun cas une personne (sauf police ou gendarmerie) ne peut demander l'identité d'une autre personne dans le cadre du PASS Sanitaire.

Si un ou plusieurs joueurs n'ont pas leur PASS, ils ne doivent pas participer au match (responsabilité de l'Arbitre).

Le référent COVID doit informer l'arbitre dès que l'ensemble des participants a été contrôlé les arbitres compris. Si une ou deux équipes vous informent qu'ils ne veulent pas passer le contrôle sanitaire, ou si les deux équipes veulent jouer sans effectuer de contrôle, vous refusez d'arbitrer, vous le mentionnez sur la FMI et vous faites un rapport à la commission compétente.

N' oubliez pas que si vous n'appliquez pas les consignes vous engagez votre responsabilité, et assumerez les éventuelles conséquences.

CORRESPONDANCES

CLUBS

- LES MINOTS DE VASIO reçu votre courrier, transmis à la Commission de Discipline
- AV.S. BEDARRIDAIS dans la mesure du possible
- US SERIGNANAISE bien reçu votre mail
- ENTENTE SAINT JEAN DU GRES demande faite à M. l'arbitre

ARBITRES

- M. PALISSE Julien bien reçu votre arrêt de travail
- M. CATTANEO Angelo indisponibilité à faire sur myFFF, attestation d'isolement à fournir et test négatif pour votre reprise
- M. IKAN Mohamed bien reçu votre certificat
- M. BEN AÏSSA Akim Commission Championnat Jeunes
- M. RAHIMI Mohamed indisponibilité à faire sur myFFF, attestation d'isolement à fournir
- M. BOUAITA Samir lu et pris note de votre imprévu
- M. BELHADRI Boudia mail transféré à la Commission Féminines
- M. BOUDIUAN Saïd indisponibilité sur myFFF, certificat médical en attente
- M. DARRAZI Najim veuillez nous envoyer votre note de frais de déplacement
- M. BEN MALEM Abdellatif bien reçu votre certificat
- M. SCHOUMANN-LEURIDAN Gérald renseignements pris en compte
- M. DESOLA Cédric bien reçu votre attestation d'isolement
- M. IKAN Moussa bien reçu votre certificat médical
- M. EL MOUSTAID Billel reçu votre courrier
- M. TARLET Alexander veuillez nous envoyer vos dates de congés
- M. BAGHOU Tarik modification planning pris en compte
- M. AUBERT Anthony bien reçu votre mail
- M. EL HASSNAOUI Adil veuillez nous envoyer votre certificat médical
- M. ESSADIKI Youssef nous donner vos jours de disponibilité sur myFFF
- M. BEN MALEM Mohamed bien reçu votre certificat médical
- M. DESOLA Cédric bien reçu votre test positif
- M. KHAMOUSS Abdel note de frais transmise

- M. ABDELHAK Mohamed envoyer à la CA votre note de frais que l'on transmettra au Club concerné
- M. BAGHOU Tarik merci pour la présentation de votre pass sanitaire et des deux tests antigéniques
 - Indisponibilités tardives (demande justificatif)
- Melle EL BOUHJARI Nisrine demande justificatif sportif
- M. IKAN Mohamed demande justificatif médical
- M. Ben Malem Abdellatif demande justificatif professionnel
- M. JAMALI Youssef demande justificatif médical
- M. BOUDIUAN Saïd demande justificatif médical
- M. AUBERT Anthony demande justificatif professionnel
- M. BOUAISS Amine demande justificatif congés
- M. EL HASSNAOUI Adil demande justificatif médical
- M. EL HASSOUNI Abdellah demande justificatif médical
 - Indisponibilités tardives du 11/12/2021
- M. MRIOUAH Chadi demande justificatif
- M. BEN THABET Mehdi demande justificatif

INFORMATIONS AUX ARBITRES

La commission vous rappelle qu'à partir du vendredi la seule personne que vous devez contacter est celle des contrairements.

La commission a donné comme consigne aux responsables des désignations de ne pas répondre directement aux arbitres. Merci

INDISPONIBLES

ATTENTION POUR LES INDISPONIBILITÉS DE MOINS DE 15 JOURS.

MOINS DE 10 JOURS L'INDISPONIBILITE SERA REFUSEE.

DESIGNATIONS PRISES EN COMPTE SOUS RESERVE DE

L'APPLICATION DU REGLEMENT.

- M. BOUDIUAN Saïd du 18/12/2021 au 19/12/2021
- M. IKAN Mohamed du 13/12/2021 au 03/01/2022
- M. CATTANEO Angelo du 18/12/2021 au 19/12/2021
- M. PALISSE Julien du 14/12/2021 au 01/01/2022
- M. EL HASSOUNI Abdellah du 07/12/2021 au 17/12/2021 (lundi)
- M. BELHADRI Yanis 19/12/2021
- M. EL HASSNAOUI Adil 12/12/2021
- M. BOUAISS Amine du 18/12/2021 au 20/12/2021
- M. AUBERT Anthony du 18/12/2021 au 20/12/2021

- M. BOUDIUAN Saïd du 12/12/2021 au 19/12/2021
- M. OUADI Garchi du 24/12/2021 au 26/12/2021
- M. VIDOU Florian du 17/12/2021 au 19/12/2021
- M. JAMALI Youssef du 13/12/2021 au 20/12/2021
- M. BEN MALEM Abdellatif 1du 9/12/2021
- M. IKAN Mohamed du 13/12/2021 au 10/01/2022
- M. HOUMADI Moussa 18/12/2021 (samedi)
- M. OUADI Garchi du 27/12/2021 au 02/01/2022
- Melle EL BOUHJARI Nisrine du 18/12/2021 de 13h30 à 17h00

TELEPHONE CONTRAIREMENTS

M. SMITH contrairement Seniors et Jeunes 06.73.86.35.55